

Préface
de Paul Lagarde

RESPONSABILITÉ PARENTALE ET PROTECTION DES ENFANTS EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

TOME 9

Estelle GALLANT

Doctorat & Notariat

Collection de Thèses

dirigée par
Bernard BEIGNIER
Doyen de la Faculté de droit
de Toulouse

DEFRÉNOIS

RESPONSABILITÉ PARENTALE ET PROTECTION DES ENFANTS EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

La grande diversité des textes internationaux en matière d'autorité parentale et de protection des enfants destinés à unifier les règles de conflit de lois pour les uns et les règles de compétence juridictionnelle pour les autres a rendu complexe la tâche de déterminer pour ces matières la loi applicable et la juridiction compétente. Une telle recherche d'unification était cependant nécessaire tant la question du sort de l'enfant dans le cadre d'une relation juridique internationale peut faire l'objet de traitements différents selon les juridictions saisies. L'articulation des textes, qu'ils soient communautaires (règlements n° 1347/2000 et 2201/2003) ou conventionnels (conventions bilatérales ou conventions de La Haye de 1961, de 1980 et de 1996), devient alors un réflexe nécessaire au bon fonctionnement des règles posées.

Certes perfectible, le droit international privé conventionnel et communautaire de la protection des enfants peut néanmoins désormais être considéré comme un véritable ensemble aux solutions abouties. L'époque actuelle apparaît comme une charnière entre une ère de foisonnement des textes internationaux, lequel a semble-t-il atteint son paroxysme, et une ère moins proluxe, contribuant à ce que chaque instrument tende de plus en plus à tenir compte de l'autre. Les règlements communautaires, symboles de ce paroxysme, auraient pu remettre en cause les progrès accomplis dans le cadre de la Conférence de La Haye. Mais le contenu du règlement le plus récent, jumeau de la convention de 1996, permet de croire qu'il n'en est rien.

I.S.B.N. 2-85623-074-1
Prix : 48 euros



9 782856 230749

www.lgdj.fr

DEFRÉNOIS